

LE CENSEUR,

Journal de Lyon, Politique, Industriel et Littéraire.



Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

PRIX :

16 francs pour 3 mois ;

32 francs pour 6 mois ;

64 francs pour l'année.

Hors du département du Rhône,

1 franc de plus par trimestre.

LYON, 1^{er} Juillet.

ON S'ABONNE :
A LYON, au bureau du journal, quai St-Antoine, n. 27, et grande rue Mercière, n. 32, au 2^e.
A PARIS, à la librairie-correspondance de P. Justin, place de la Bourse, n. 8; et à l'office-cor. de Lepelletier Bourgoin et C^e, rue Notre-Dame-des-Victoires, n. 18.

Les hommes qui ont pris en main successivement les destinées du pays après la révolution de juillet doivent être, ce nous semble, bien peu satisfaits de leur œuvre ! Même en se plaçant au point de vue qu'ils ont choisi et d'où ils considèrent la direction des affaires du pays comme une excellente spéculation pour eux-mêmes, il faut qu'ils s'accusent d'avoir bien mal réussi.

Qu'ont-ils retiré de leurs ruses diplomatiques, de leurs roueries appliquées à des éléments de prospérité que la révolution de juillet avait mis dans leurs mains ? Quelques-uns sont parvenus à arrondir un peu leur fortune, mais c'est le petit nombre ; et le reste, perdu de considération, à bout d'expédients, après avoir tout tenté, tout risqué, se trouve dans une situation plus fautive et plus pénible chaque jour.

Les personnages qui ont commencé ensemble à organiser l'ordre de choses actuel, et qui sont arrivés tant bien que mal à le débarrasser de ses ennemis déclarés, tournent aujourd'hui leurs armes les uns contre les autres, et s'en servent pour se déchirer mutuellement. Il faut écouter le tiers-parti et la doctrine parler chacun de ses adversaires, pour comprendre tout le mépris que se sont voué ces deux fractions des amis du trône, et le chagrin profond qu'ils ressentent d'avoir si long-temps marché ensemble. Les sarcasmes des amis de M. Guizot sur M. Thiers ne peuvent être égalés que par les méchancetés de M. Thiers dirigées contre ses anciens collègues : même dans le cabinet actuel, les deux sections (si l'on peut parler ainsi) qui le composent, assemblées contre nature, et faisant violence à leurs anciens sentimens que tout le monde connaît, ne restent unies que par la difficulté où elles sont de trouver à se compléter au-dehors, mais il n'y a là ni confiance, ni intimité : la capacité des uns et la probité des autres est mise secrètement en doute, et chacun n'est d'accord que sur l'impuissance radicale de tous.

Les mesures générales prises depuis 1830 n'ont-elles pas non-seulement avorté, mais n'ont-elles pas, le plus souvent, fini par tourner contre leurs auteurs ? Il n'y a pas, dans la chambre des députés, nous en sommes sûrs, vingt membres qui soient satisfaits du système, qui ne soient persuadés qu'il y avait mille moyens de mieux faire que ce qu'on a fait, sans soulever tant de haines acharnées, sans offenser si profondément le pays, sans sacrifier à l'étranger l'honneur de la France ; et ces récriminations se renvoient de droite à gauche toujours en termes plus amers et plus injurieux. Les ministres qui se sont succédé ont essayé, avant tout, de se faire un renom d'habileté et de talent. Nous n'aurions qu'à demander à M. Thiers ce qu'il pense de M. Laffitte ou de M. Molé ; M. Laffitte ne cache pas son opinion sur M. Thiers ; M. Guizot ferait une singulière biographie de son successeur et le premier qui sortira du ministère, de M. Thiers ou de M. Sauzet, nous dira à coup-sûr de belles choses sur son collègue actuel ; et en dehors des ministres passés et présents, c'est une chose convenue, parmi l'immense majorité même des amis de la royauté, que les affaires ont été pitoyablement conduites ; qu'à l'extérieur il ne s'est jamais traité en diplomatie une affaire aussi sottement que celle des 25 millions américains ; aussi lâchement que les affaires de Pologne, aussi mollement et avec autant d'indécision que les affaires d'Espagne.

A l'intérieur, le but principal des ministres a été de consolider et d'élever autant que possible la royauté ; ils ont tout sacrifié à ce résultat. Eh bien ! qu'ils considèrent la position qu'ils ont faite au roi du 9 août : cette vie de difficultés sans cesse renaissantes, de dangers, d'inquiétudes continuelles qu'ils lui ont préparée ; guerres civiles, conspirations, tentatives désespérées, se sont succédé sans intervalle et sans trêve ; et malheureusement on ne peut pas dire qu'elles ne recommenceront plus. Non ; la situation où les ministres ont placé le roi de leur prédilection, le roi qui les a choisis pour le défendre, pour le soutenir, est la plus triste de toutes, et la moins à envier. En Prusse, en Autriche, les ministres sont du moins habiles et conséquens dans leurs moyens de comprimer le peuple et de faire de la sévérité publique avec des lois despotiques et des soldats. En Angleterre, le gouvernement sait faire prendre au sérieux par le peuple et par le roi la responsabilité ministérielle ; mais, chez nous, les ministres n'ont su ni sacrifier complètement le peuple à la royauté, comme en Russie et en Allemagne, ni sacrifier la royauté au peuple, comme en Angleterre ; ils sont restés en dehors des deux systèmes, se proposant des projets impossibles à accomplir, tirant le char à contre-pente jusqu'à ce que les traits se rompent, et puis après l'accident, recommençant encore à tirer dans le même sens.

V. P.

ATTENTAT DU 25 JUIN.

On lit dans les journaux de Paris, du 28 juin :
Bien que les ministres se soient empressés de répéter que l'attentat du 25 juin ne serait la cause d'aucune proposition de loi, et que la législation actuelle suffisait, ils ont fait recommander à tous les députés sur lesquels ils ont quelque influence, de ne pas quitter Paris avant le jugement d'Alibau, qui précéderait, dit-on, la clôture officielle de la session.

On avait dit d'abord que le procès serait terminé avant quinze jours. M. le garde-des-sceaux lui-même avait ex-

primé à quelques pairs l'intention où était le gouvernement de ne pas chercher à rattacher des complices à l'attentat d'Alibau, qui paraissait avoir tous les caractères d'un crime isolé. Il est probable que l'on a depuis changé d'avis, à en juger par le grand nombre des arrestations qui sont faites.

— La chambre des pairs se montre tout aussi impatiente que la chambre des députés d'atteindre le terme de ses travaux législatifs. Aujourd'hui, son ordre du jour, outre deux rapports de commissions, portait vingt projets de loi en discussion. Le besoin des champs qui s'est emparé de la pairie est tel, dit-on, qu'il influera sur la marche de l'instruction de l'affaire dont la cour est saisie. On craint que la session une fois close, il ne se trouve plus à Paris un nombre suffisant de pairs pour constituer la cour. Aussi on annonce que lundi prochain il y aura une première séance judiciaire, consacrée sans doute aux actes préparatoires qui doivent précéder l'arrêt de mise en accusation, qui serait lui-même, ajoute-t-on, très-prochainement rendu.

— Alibau ne veut pas d'ambages dans ses interrogatoires ; quand on lui fait des questions détournées, il dit : « Pas de mystères ; allons droit au fait. »

Hier, quand M. le président Pasquier l'a quitté à quatre heures, Alibau lui a dit : « J'espère que vous ne reviendrez pas de la journée, et que je ne vous verrai pas avant demain midi. J'en ai assez pour aujourd'hui. J'ai besoin de me reposer. »

Alibau a constamment deux gardiens dans sa chambre. Il dit souvent : « J'aurais la clé des champs, que je reviendrais toujours me constituer prisonnier au moment du procès. »

Il a mangé beaucoup dans les premiers momens de sa captivité ; mais sa voracité diminue beaucoup à présent.

— M. le président Pasquier ayant reproché à Alibau son crime et sa lâcheté, il a répondu : « M. le président, voyez-vous, vous dites cela, mais vous avez tort, vous n'êtes pas en état de me juger ; si c'était vous qui eussiez commis l'attentat, vous auriez eu tort, parce que vous avez tout ce qu'il vous faut : vous êtes bien nourri, bien chauffé, magnifiquement logé ; vous avez un bel hôtel, bonne chère, un bel équipage, et vous n'auriez eu qu'à perdre en faisant ce que j'ai fait ; mais qu'avais-je à perdre ? J'ai commis une action généreuse pour ma patrie, et je n'accorde à personne, qui n'a ou n'eût pas osé ce que j'ai osé faire, de me taxer de lâcheté. »

Comme l'instruction est menée aussi rapidement que possible, et que l'on presse les questions, Alibau s'est, dit-on, écrié : « Halte-là ! la justice veut avoir son temps. Je ne signerai qu'autant qu'on aura textuellement reproduit ce que j'ai dit, car tout doit être imprimé, et le public doit me juger. »

— Alibau a dit à M. le président de la chambre des pairs : « Je m'occupe déjà de vous depuis deux mois ; car je présumais d'avance que je tomberais entre vos mains dans le cas où je ne pourrais me suicider aussitôt après l'événement. Ce projet de suicide n'était pas au reste bien arrêté dans mon esprit, même quand j'en aurais eu le temps ; j'en subordonnais l'exécution aux chances de l'événement. »

Dans un autre interrogatoire, revenu sur cette idée, Alibau a dit qu'il ne s'était muni d'un poignard que pour rester maître de se suicider, s'il le jugeait convenable. Il a alors établi un parallèle nouveau entre Fieschi et lui, et a prétendu avoir montré plus de courage que son devancier : « Fieschi (a-t-il ajouté) avait tout préparé pour son évasion : moi, je suis resté ferme au poste que je m'étais assigné. »

— Alibau a demandé des cartes à jouer, et il fait la partie avec ses gardiens.

De nombreuses arrestations ont encore eu lieu la nuit dernière : le chiffre total des personnes arrêtées s'élève à plus de 300. On continue à assurer que ces arrestations ne sont que des mesures de précaution.

— Aujourd'hui, à deux heures, M. Bastard, l'un des vice-présidens de la cour des pairs, est sorti du Luxembourg pour se rendre à la Conciergerie, à l'effet d'y faire subir un interrogatoire à Alibau.

— L'interrogatoire subi hier par Alibau n'a pas duré moins de six heures. D'après ce qu'on nous rapporte, les magistrats instructeurs auraient en vain long-temps et fortement insisté pour en obtenir l'aveu d'une complicité quelconque. Alibau, persistant dans ses premières déclarations, a, dit-on, repoussé avec une sorte de dédain toute induction tendant à faire croire que son forfait lui ait été inspiré par une pensée autre que la sienne. Si le cercle de l'instruction continue à rester dans ses étroites limites, elle ne peut manquer d'être fort courte. On assure que la rédaction du rapport préparatoire est déjà arrêtée ; que la commission, formée en chambre de conseil, l'entendra après-demain, et que, si aucun incident nouveau ne vient compliquer la marche de la procédure, les débats publics pourront avoir lieu dans la première huitaine de juillet.

— On lit dans le Journal du Commerce :

Les arrestations que le Journal de Paris porte à 40 ce soir, et que le Constitutionnel portait dès hier à 80, sont au nombre de 77, à ce que nous apprenons ce soir ; 15 auraient été effectuées aujourd'hui.

Ainsi que le donne à entendre le journal ministériel, ces arrestations ne se rattachent pas à l'attentat d'Alibau ; celui-

là serait bien effectivement un crime isolé, et l'on nous assure que les dispositions sont prises pour que le prisonnier soit sans retard transféré au Luxembourg et jugé promptement.

Quant aux autres personnes arrêtées, les mêmes renseignements nous apprennent que douze d'entre elles ont été mises au secret. On dit qu'il s'agit d'un complot déjà ancien et dont le siège était au faubourg Saint-Marceau. Le journal ministériel laisse entendre que cette affaire sera poursuivie par la voie ordinaire.

— Nous lisons dans notre correspondance, à la date du 29 :

Il y avait dans le ministère plusieurs voix pour qu'Alibau ne fût point jugé par la cour des pairs. Il ne faut pas, disait-on, donner à cet insensé la satisfaction de se poser, comme Fieschi, sur le piédestal qu'il a cherché. On proposait de faire juger cet assassin aux plus prochaines assises, entre deux affaires de voleur.

M. de Talleyrand, dans une lettre qu'il a écrite à un haut personnage, aussitôt que l'événement du 25 a été connu à Valançay, avait conseillé un parti encore plus inattendu. Il conseillait d'envoyer simplement Alibau à Charenton, disant que, si on faisait grâce à cet homme après jugement, cet acte de clémence pourrait passer pour faiblesse, et que son envoi dans une maison de fous était le meilleur moyen de désarmer les brouillons qui, par orgueil, voudraient l'imiter.

M. Thiers est au nombre de ceux qui ont insisté pour un procès solennel en cour des pairs. Il a cru que l'honneur du cabinet dont il faisait partie et qui a envoyé Fieschi au Luxembourg, exigeait qu'on fit suivre la même route à l'instruction de l'attentat du 25 juin. Les grands officiers de la cour des pairs ont aussi, assure-t-on, réclamé avec instance que l'affaire d'Alibau ne leur fût point enlevée. Decazes est enchanté de tout cela, disait l'autre jour un des amis du noble duc. Il prend l'air affairé, et jouit de l'occasion de faire des gâcheries aux belles dames de sa connaissance et à certains de ses fournisseurs, en leur promettant qu'ils verraient son prisonnier par une fenêtre ou par le trou d'une serrure.

Aujourd'hui encore, l'instruction du procès du 25 juin a continué. Les magistrats instructeurs disaient que c'était, selon toute apparence, leur dernière journée, et ils promettaient aux témoins qu'ils seraient débarrassés de toute chose avant dix jours.

— Plusieurs journaux ont annoncé qu'Alibau avait été commis chez M. Batiza, marchand de vin. Le fait est exact, car le 12 avril dernier, il a comparu en cette qualité devant la 7^e chambre de police correctionnelle, et sa présence a même donné lieu à un incident assez singulier, dont la Gazette des Tribunaux du 13 avril a rendu compte. Il s'agissait d'une plainte portée contre le sieur Batiza par un jeune anglais, M. Aubray.

M. Aubray, débiteur de Batiza, articulait que celui-ci lui avait fait renouveler une lettre de change non-payée à l'échéance et qu'il l'avait fait incarcérer en vertu du nouveau titre et de l'ancien qu'il avait refusé de lui restituer. A l'appui de sa plainte, M. Aubray avait fait assigner Alibau, commis de M. Batiza, qu'il prétendait avoir été témoin du renouvellement et de la détention du titre.

Voici en quels termes la Gazette des Tribunaux rendit compte de l'incident qui s'éleva alors :

M. le président à Alibau : Savez-vous si les lettres de change ont été renouvelées ?

Alibau : Je ne puis rien dire, ma position ne me le permet pas.

M. le président : Vous avez fait serment de dire la vérité

Alibau : Je ne veux rien dire.

M. le président : Vos réticences nuisent au prévenu et à vous-même, M. l'avocat du roi peut requérir contre vous.

Alibau : Je sais ce que j'ai à faire, je ne dirai rien.

M. l'avocat du roi requiert qu'il lui soit donné acte de ses réserves contre le témoin, en ce qui touche Batiza, etc.

Le tribunal en ce qui touche la plainte, etc... En ce qui touche le refus de répondre d'Alibau, assimilant le refus à un défaut de comparution, l'a condamné à 50 francs d'amende.

Cet incident dont la Gazette des Tribunaux ne dut présenter qu'un extrait, dura près d'une demi-heure. Les réponses d'Alibau étaient empreintes d'une telle brutalité, que M. le président fut contraint de lui enjoindre de ménager ses termes, et quelques avocats présents à l'audience, ayant engagé Alibau à rompre un silence qui l'exposait à des réquisitions sévères, Alibau répliqua vivement : « Taisez-vous, cela ne vous regarde pas. »

M. le président de la cour des pairs et M. le duc Decazes, ont fait subir au prévenu un nouvel interrogatoire, que l'on croit devoir être le dernier ; le rapport sera fait, dit-on, jeudi, à la commission nommée pour remplir les fonctions de chambre du conseil.

Les journaux confondent, pensons-nous, cette première procédure avec le rapport de la commission d'instruction à la chambre des pairs elle-même, réunie à huis-clos en cour de justice. Ils disent en effet :

Les résolutions de la commission préparatoire seront transmises jeudi à la noble cour, qui, réunie en chambre des mises en accusation, et si un supplément d'instruction n'est pas jugé nécessaire, renverrait Alibau devant elle en

état d'accusation, et fixerait à lundi prochain le jour des débats, pour dans l'intervalle donner au conseil de l'accusé le temps de conférer avec lui de la défense.

Nous doutons fort que d'après les règles de procédure que la cour des pairs s'est tracées, on puisse aller aussi vite.

La salle provisoire du Luxembourg étant en pleine démolition, le jugement aura lieu dans la salle des séances législatives, qui comme on le sait, ne peut contenir avec les organes de la presse, qu'un très-petit nombre de spectateurs.

On a vu au commencement de cet article qu'Alibau a été quelque temps commis chez un sieur Batiza, marchand de vin (on pourrait croire en vérité que Batiza est un nom de comédie). Ce cabaretier demeure rue St-Sauveur, n° 12. Alibau y est resté depuis le 27 février jusqu'au 24 mai.

La justice a pensé qu'elle pourrait découvrir, dans certains lieux de cette maison, quelques notes manuscrites établissant les antécédents de l'assassin.

M. Zangiacomì, juge d'instruction, a ordonné que les fosses d'aisances de la maison dont M. Batiza est principal locataire, seraient immédiatement explorées par un vidangeur, en présence d'un commissaire de police désigné *ad hoc*. Cette nuit M. Yon, assisté d'un grand nombre d'agens de police, s'y est présenté. A leur arrivée, tous les habitans du quartier sont accourus par curiosité. Tous les objets retirés de la fosse ont été désinfectés par un chimiste, à l'aide de chlorure de chaux ou de sodium; on a trouvé, entre autres, des papiers. Ils ont été nettoyés avec tant de succès, qu'il a été possible, non sans beaucoup de difficultés, de réunir chacun d'eux de manière à rendre intelligible le sens de chaque phrase.

De nombreuses notes, tracées de la main d'Alibau, ont été rassemblées avec ordre, et de leur ensemble il paraît résulter la preuve que cet homme avait depuis bien longtemps jeté ses idées politiques sur le papier; il y traite, dit-on, du budget, d'un plan de perfectionnement social, etc. etc.

Par ordonnance de M. le président de la chambre des pairs, un officier supérieur du génie et M. Lepage, archangebusier, ont été nommés pour examiner le fusil-canne dont Alibau s'est servi pour l'exécution de son crime.

Les agens de la police municipale font des visites dans divers quartiers de la ville et des faubourgs, afin de constater quels sont les chefs d'atelier qui occupent des ouvriers sans livrets ou des apprentis sans conventions écrites. Ils dressent procès-verbal contre les contrevenans, et il s'en suit ordinairement une condamnation à une amende dont le minimum, quoique fixé à un franc, s'élève à neuf francs, les frais compris.

Hier mercredi, le tribunal de simple police a prononcé une condamnation contre une veuve, pour avoir occupé ses deux frères sans livrets.

D'autres condamnations ont pesé sur des maîtres d'apprentissage sans conventions écrites. Là il y aurait lieu à appel, attendu que la loi autorise le contrat verbal.

— A la même audience on appelle Mme Durognat, prévenue de la contravention de fausses mesures.

Vous êtes veuve? — Oui, Monsieur.

Quel était l'état de votre mari? — Boucher.

Où demeurait-il? — A Vaise; il a péri victime des événemens d'avril.

Fut-il victime inoffensive? — Ah! oui, monsieur, il est bien mort innocemment.

Alors le procureur du roi a réclamé l'indulgence du tribunal, attendu la malheureuse position de la veuve Durognat qui a été condamnée à deux francs d'amende.

Avant-hier, une mère de famille, veuve depuis quelques mois, a été victime d'un accès de désespoir: elle s'est jetée par la fenêtre, dans la cour de la maison qu'elle habitait, rue de l'Épine: bien qu'elle ait été horriblement mutilée, elle a survécu plusieurs heures.

Dans un moment où les chaleurs excessives que nous éprouvons devraient engager la mairie à s'occuper essentiellement de la salubrité publique, on ne conçoit pas qu'elle laisse subsister un foyer d'infection qu'il serait cependant facile de faire disparaître, en donnant plus de pente au ruisseau qui reçoit les eaux de la brasserie de la maison Tardieux, cours du Midi.

Les militaires qui, chaque matin, viennent faire l'exercice, les promeneurs ainsi que les habitans de la place en sont vivement incommodés, et c'est bien assez qu'ils puissent se plaindre avec raison du four-à-chaux (Dardel), sans que leur santé se trouve compromise par un voisinage aussi dangereux.

Ne pourrions-nous pas demander à la mairie pourquoi elle ne donne pas les mêmes soins à la promenade du cours du Midi qu'à celle des Tilleuls?

Les abords de la première sont coupés par des fossés qui servent de lieux d'aisances aux passans, ce qui, avec les émanations du ruisseau de la brasserie dont les eaux croupissent faute d'écoulement, contribue à éloigner les personnes que la beauté de cette promenade pourrait y attirer.

Nous avons assisté à la première soirée d'improvisation donnée par M. Frédéric. Après avoir récité deux pièces de vers composées à loisir, et qui nous ont paru pleines de poésie et de sentiment, M. Frédéric, avec l'assistance de deux personnes bien connues à Lyon, a choisi parmi les divers sujets de tragédie fournis par les assistans, le titre de: *L'Angleterre sous Cromwell*. En traitant ce sujet le poète improvisateur a montré une facilité de versification étouffante, et c'est déjà beaucoup. Si les développemens de sa pièce n'ont pas eu une bien grande originalité, et ont eu de la ressemblance avec ce qu'on appelle des lieux communs, il ne

faut pas en être surpris, puisqu'il est nécessaire de réfléchir pour être neuf, et que la réflexion ici est impossible.

M. Frédéric donnera demain samedi, 2 juillet, une seconde séance. Nous désirerions qu'il la terminât ou qu'il la commençât par des *bouts rimés*, par une chanson improvisée sur un refrain donné, etc. etc.; ce qui prouverait peut-être encore mieux qu'une tragédie l'instantanéité de la composition.

Depuis un mois, plus de trente procès-verbaux de contravention à la police du roulage ont été dressés, tant dans le département de la Loire que dans celui du Rhône et sur les routes qui mettent les localités de ces deux départemens en rapport.

DÉPOT DE MENDICITÉ DE LA VILLE DE LYON.

Mouvement de la population du 16 au 30 juin 1836.

Effectif au 15 juin :		
Hommes, 85 ; femmes, 99,		184
Admis pendant la quinzaine :		
Hommes, 8 ; femmes, 5,		13
Total,		197
Sortis pendant la quinzaine :		
Hommes, 2 ; femmes, 2,		4
Effectif au 30 juin inclus :		
Hommes, 91 ; femmes, 102,		193

Un cordonnier de la rue *** était épris des charmes de la femme d'un peintre en bâtimens, son ami, qui habite la place des ***. Après un demi-mois de déclarations d'amour à la jeune femme, celle-ci courroucée de la persévérance du cordonnier, dit la semaine dernière à son mari : « Ah ça, tu crois qu'un tel est ton ami; depuis un mois environ il me fait la cour la plus assidue, tous les jours il m'apporte des fleurs, des bouquets, il me suit partout, et quand il me trouve seule, ce sont des propos d'amour à n'en plus finir. »

— Bah ! dit le peintre en bâtimens. — O mon Dieu ! oui, tous mes efforts pour m'en débarrasser ont été inutiles. — Je ne suis plus étonné, répondit le mari, de le voir tous les jours me marcher cette armoire; femme, il faut nous entendre et le punir sévèrement. — Je veux bien, répondit-elle. Les deux époux s'entretenirent sur la punition à infliger au déloyal ami.

Le soir le galant se présenta plus beau, et plus radieux que jamais; il offrit un énorme bouquet de roses, en l'accompagnant d'une comparaison que les femmes accueillent toujours avec un nouveau plaisir. « Mon mari est absent, dit la jeune femme, il est allé à St-G... pour se faire payer d'un débiteur qui lui doit 200 fr. — Alors, belle dame, je suis à vous pour toute la soirée! Une heure, deux heures s'écoulèrent dans le plus doux tête-à-tête. Le nouveau Don Juan pressait vivement la jeune beauté de se rendre à ses desirs, il employait tour-à-tour la force et l'éloquence. Celle-ci résistait avec un imperturbable sang-froid.

Tout-à-coup elle lui dit avec une froide ironie : « Mon cher, dans votre profession, vous vous emprenez d'une odeur de cuir horriblement insupportable. Tenez, prenez un bain dans cette cuve, après je ne dirai peut-être pas non! » La physiologie du cordonnier devint étonnée et craintive, il regarda la jeune femme, puis il se mit dans le bain. Il y était gravement plongé depuis quelques instans; son épais visage se montrait reflété par une teinte blafarde, lorsqu'on frappa vivement à la porte; la femme se dressa de toute sa hauteur en s'écriant : « C'est mon mari ! » A ces paroles, le cœur faillit au cordonnier, ses dents claquèrent, il prit peur. C'est que le peintre en bâtimens ne plaisantait pas « Mon Dieu ! sauvez-vous ! — Où ? dit le cordonnier. — Dans cette armoire. » Il s'y blottit. Le mari entra. « Maudit voyage ! s'écria-t-il en jetant avec fureur son fouet, ses éperons, son manteau et sa casquette sur le plancher, je n'ai pas rapporté cent sous pour acquitter mon billet de 200 francs. Scélérateur de voyage ! Je meurs de faim et de soif. — Tiens, mon ami, dit la femme d'une voix douce, voici du rôti froid et du vin. » Le peintre en bâtimens saisit deux couteaux et prit un affreux plaisir à les faire rudement grincer l'un contre l'autre. Le cordonnier nu, mouillé, blotti dans l'armoire, était plus mort que vif. — Alons, puisque la nécessité m'y force, demain je ferai transporter cette armoire chez mon ami le cordonnier, il me faut mes 200 f. pour payer mon billet. Disant cela, il s'approcha de l'armoire, et donna deux tours de clé à la serrure. Le cordonnier était brisé de froid et de saisissement. Le peintre soupa tranquillement, puis on alla se coucher.

Le lendemain à 6 heures, quatre hommes s'emparèrent de l'armoire et la placèrent sur un brancard. Arrivés à la porte du cordonnier, le peintre en bâtimens fit descendre sa femme qui arriva en demandant des nouvelles de son mari. « J'ignore où il est, répondit le peintre, mais voici l'armoire qu'il m'a achetée 200 f. » On mit l'armoire debout, on en fit le tour, puis il mit la clé dans la serrure et l'ouvrit. En cet instant, on vit s'en échapper un homme tout rouge, les cheveux hérissés, qui se mit à courir comme une bête féroce en se jetant dans la boutique. A cet aspect la femme effrayée cria au secours, ses garçons accoururent et se mirent à frapper le pauvre diable jusqu'à ce qu'enfin il parvint à se faire reconnaître. La correction fut dure et longue. Par une double perfidie le bain préparé pour le cordonnier était composé d'une forte dose de colle forte, et l'intérieur du placard avait été enduit d'une couche épaisse d'ocre : on devine quelle transformation avait dû subir le pauvre cordonnier.

Depuis ce jour néfaste, qui a failli causer une émeute dans sa rue, le galant cordonnier reste enseveli au fond de sa boutique, et n'ose plus se montrer au grand jour. (Fanal.)

Paris, 29 juin 1836.

Correspondance particulière du Censeur.

Il n'y a rien de vrai dans ce qui a été dit sur une nouvelle attaque qui aurait mis M. de Talleyrand dans une position désespérée. M. de Talleyrand, depuis son retour à Valençay, a ressenti un affaiblissement de forces qui a suspendu chez lui toute locomotion spontanée. Mais on sait que depuis long-temps il ne marche qu'entre deux valets de pied qui le soutiennent. Depuis quelque temps ce système de promenade a dû être remplacé par le secours d'un fauteuil roulant, dans lequel le vieux diplomate se fait traîner une bonne partie du jour dans les bois de Valençay, qui compte 14,000 arpens et 47 lieues de routes sablées.

M. de Talleyrand écrit le reste du temps, et ses facultés morales ne sont affaiblies en aucune façon.

— On a reparlé hier de la promotion de pairs qui avait été promise à M. Dupin, comme adhésion implicite du cabinet du 22 février au système de l'adresse de 1836. Il s'agissait d'envoyer au Luxembourg les vices-présidens de la chambre élective et avec eux les notabilités de tiers-parti qui ont soutenu contre les doctrinaires les luttes qui ont amené enfin la chute du cabinet Guizot-de-Broglie.

MM. Etienne, Sapey, Lepelletier-d'Aulnay, Ganneron, de Sade, Calmon, Beranger feraient partie de la promotion. On la dit de nouveau pour le lendemain de la clôture de la session.

— Depuis quelques jours il est question de mutations dans le haut personnel administratif; mais les indications déjà données ne sont pas toutes exactes, ou bien les premières dispositions arrêtées ont changé. Ainsi, ce n'est point M. Lacoste, préfet de la Gironde, remplacé par M. de Preissac, qui est nommé au secrétariat-général de l'instruction publique. C'est M. Meynadier, aujourd'hui préfet de l'Oise, et frère du général Meynadier, député, beau-frère de M. Pelet (de la Lozère), ministre de l'instruction publique. M. Genie, chef actuel du cabinet de ce ministre, qui n'avait point de secrétaire-général et n'en avait pas besoin, sera pourvu d'une préfecture. M. Lacoste remplacera à Marseille M. Thomas, que son impopularité et sa maladresse ne permettent pas d'y laisser plus long-temps, et qu'on va appeler au conseil-d'état.

Il est aussi question de mutations importantes au ministère des finances. MM. d'Audiffret et Jordan seraient, entre autres, appelés à d'autres fonctions; M. d'Argout, qui est aussi habile à pourvoir ses amis qu'à se ménager à lui-même de belles retraites, a disposé de leurs emplois.

— Les journaux légitimistes des départemens s'évertuent à nous apprendre que M. Armand Marrast vient d'épouser une fille de lord Fitz-Clarence. La seule réponse que nous puissions faire à cette histoire, qui fournit tant de spirituelles épigrammes aux feuilles carlistes, c'est que M. Armand Marrast n'est pas marié. Ne devrait-on pas respecter chez M. Marrast sa triste position d'exilé. Les émigrés ont peu de mémoire, à ce qu'il paraît, et surtout peu de générosité.

— Lundi, 27 juin a eu lieu à St-Sever (Landes), l'inauguration solennelle du monument élevé à la mémoire glorieuse du général Lamarque.

— Le Pays, journal de Gers, nous fait connaître un fait que nous croyons unique en France où l'autorité judiciaire est si bien séparée de l'autorité administrative. M. Amade juge suppléant à Auch, est en même temps conseiller de préfecture.

— Parmi les personnes arrêtées à la suite des troubles de Bordeaux, déjà deux sont renvoyées en police correctionnelle: une d'elles est le baron de Breuil, d'autres ont été en simple police condamnées à cinq jours de prison. Deux escadrons de cavalerie ont été à cette occasion mandés de Mont-de-Marsan.

— On écrit de Berne, 24 juin :

» M. Gutzwiller paraît avoir atteint son but pendant son dernier séjour à Berne. La difficulté entre la France et Bâle-Campagne est à peu près terminée; il ne s'agit plus que d'arrêter le montant de l'indemnité.

» La légation française a invité les frères Wahl à formuler exactement leurs prétentions; M. de Montebello doit se rencontrer, la semaine prochaine, à Arau, avec M. Gutzwiller, et si les Wahl n'ont pas obtempéré à l'invitation qui leur a été faite, il sera passé outre, et cette indemnité sera fixée par les représentans des deux gouvernemens. (Helvétie.)

Chambre des Pairs.

SEANCE DU 29 JUIN. — PRÉSIDENCE DE M. DE BROGLIE, VICE PRÉSIDENT.

(Correspondance particulière du Censeur.)

La séance est ouverte à 2 heures et 1/4. — Le procès-verbal est lu et adopté.

L'ordre du jour appelle la discussion en assemblée générale du projet de loi tendant à modifier la circonscription respective des départemens de la Meuse et des Ardennes.

Personne ne demande la parole contre ce projet, qui est adopté à une forte majorité.

La chambre adopte également sans discussion le projet de loi tendant à autoriser l'établissement d'un chemin de fer de Montpellier à Cette.

La discussion est ouverte sur le projet de loi relatif au prolongement du canal de Roubaix.

M. le marquis de Cordoue demande qu'on intercale dans ce projet un article semblable à celui qui a été émis dans la loi sur le chemin de fer de Montpellier à Cette. — Cet article porte que dans aucun cas les concessionnaires n'auraient droit à une indemnité du gouvernement.

M. Legrand, directeur des ponts-et-chaussées, répond que la clause dont parle M. de Cordoue est insérée au cahier des charges.

M. le comte Dubouchage propose un amendement sans intérêt, qu'il retire après quelques observations de M. Legrand.

On passe au scrutin secret et la chambre adopte à une grande majorité.

On passe à la discussion du projet de loi tendant à ouvrir un crédit extraordinaire de 400,000 fr. pour les réparations de la cathédrale de Chartres.

M. de Dreux-Brézé, qui se félicite des sentimens religieux dont fait preuve l'exposé des motifs présenté par M. le ministre des cultes, éprouve le désir qu'on trouve aussi le moyen d'appliquer quelques mille francs au rétablissement de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois et du palais de l'archevêque de Paris. La chambre passe au scrutin sur l'ensemble de la loi et adopte.

Chronique Judiciaire.

Une femme française, d'âge mûr et de mœurs dissolues, vivait à Oran depuis 1834, où elle se livrait cumulativement à des trafics mercantiles et à des actes de débauche. Un jour, deux Israélites citadins, Mouchi Sava et Aaron Hakoun Rrali, allèrent inopinément à une heure avancée dans la nuit, lui faire visite, en-

raînés sans doute par la pensée de payer un tribut d'hommage à l'impudique Européenne. D'abord ils commencèrent leur cour en faisant auprès d'elle, en faveur de son délit, maintes libations d'anisette, nectar des disciples de Moïse dans l'Algérie. Ivres de cœur, il ne tardèrent pas à l'être d'esprit, et, de la fusion de ce double sentiment, surgit, stimulée par la cupidité, une atroce fureur, sous laquelle succomba, martyr, la dame objet de leur récente adoration.

Il est onze heures de nuit, et des cris aigus, des accents oppressés, le râle de la mort, se font successivement entendre! Soudain du voisinage, accourt la foule vers le lieu d'où part ce sinistre appel; mais la porte de la maison soupçonnée le théâtre du crime est close, et nul n'ose, sans l'assistance de la police, la forcer; un homme cependant se détache et amène bientôt le commissaire de police qui, lui-même, à son arrivée, mande prendre la force armée au poste le plus voisin, et à son approche, l'enfoncement de la porte s'opère; les soldats sont déjà rendus et l'on pénètre dans l'avenue: du pied de l'escalier, à la faveur d'un flambeau, apparaît un homme de haute stature, aux formes athlétiques, ayant barbe noire et le teint livide, debout près d'un cadavre raide étendu sur la huitième marche, la dernière du nombre, pour parvenir à la porte immédiate d'une chambre. Le fonctionnaire alors, dans son zèle ardent, saisit l'arme de l'un des militaires de sa réquisition, et mettant en joue cet individu justement suspect, il s'en approche, le somme de quitter une pierre ensanglantée dont il est menacé: il est obéi, le presse au bras et le remet à la garde. Dans l'espoir sans doute d'apitoyer ou de séduire l'audacieux cerbère, il lui livre l'appât d'une bourse, ou plutôt un bas noir contenant de l'argent qu'un prompt examen révèle empreint de sang, comme l'étaient aussi toutes les parties de son habillement.

A la demande que fit le commissaire à Mouchi, s'il n'était pas en société de quelqu'un, il répondit qu'un de ses co-réligionnaires était dans la chambre: elle est aussitôt fouillée, et l'on y découvre Aaron, tapi dans un lit, enveloppé de son bournous ou manteau, souillé de sang, dont quelques gouttes tachaient aussi ses bas.

L'instruction première de cette cause a été faite à Oran, et il est resté prouvé, pour toute la cité, que la femme Beauflis a reçu la mort des mains des nommés Mouchi et Aaron, par voie de strangulation au moyen d'une ficelle et à l'aide de coups d'une pierre sur la partie antérieure latérale de la tête, instruments joints aux pièces de conviction; il a été prouvé aussi qu'ils s'étaient encore rendus coupables envers cette femme du vol de la bourse dont il a été parlé et qui a dû être l'occasion du meurtre; en conséquence le tribunal criminel d'Oran a prononcé, en premier ressort, la condamnation de Mouchi à la peine de mort et celle de Aaron, protégé par de légères circonstances atténuantes, aux travaux forcés à perpétuité.

Appel de cette sentence a été porté devant la cour criminelle d'Alger par les condamnés et par le ministère public à l'égard du nommé Aaron seulement, et cette cour, après une minutieuse instruction nouvelle, a maintenu la décision du premier juge quant à Mouchi, et réduit à vingt années de travaux forcés la peine infligée à Aaron.

Sur la communication que le président a ordonné à l'interprète de leur faire du résultat de leur appel de la voie de recours en cassation qui leur était réservée, ils ont de suite déclaré, sans témoigner aucune émotion, qu'ils entendaient se pourvoir.

— Pour Paris, comme pour toutes les grandes villes où l'on rencontre beaucoup d'opulence et plus encore de misère, il existe une sorte d'hospice où est reçu l'homme descendu à ce degré d'indigence qui le force à tendre la main pour solliciter l'aumône, sa seule et précieuse ressource. Le nombre des aspirants à une admission dans ce dépôt de mendicité (il est inutile de le dire) est fort considérable, et presque toujours la police correctionnelle est le vestibule, l'antichambre de ce palais de la misère. Ainsi, le pauvre vieillard achète souvent par une humiliante condamnation à quelques jours de prison (car dans le siècle d'argent où nous vivons, c'est un crime que n'être pas riche) l'entrée dans ce dernier asile que lui ouvre ce qu'on est convenu d'appeler la philanthropie.

Un vieux mendiant, ne sachant comment se faire ouvrir les portes de cet hôpital, aborde un sergent-de-ville et le prie de l'arrêter.

— Pourquoi cela, lui répond-il, tu ne fais pas de mal?

— Je suis pauvre,
— Qu'y puis-je faire?
— Mais si je mendie?
— On t'arrêtera.

Il mendie donc, et, à sa grande joie, il est conduit en prison. Aujourd'hui, devant le tribunal de police correctionnelle, il ne peut assez établir son état d'indigence, et le ministère public demande sa mise en liberté.

Il est impossible de décrire le désappointement de ce pauvre homme, qui, entraîné par ses gardes, se plaint douloureusement de la rigoureuse indulgence de ses juges.

Nouvelles Diverses.

Le dernier roman de M. de Latouche, *France et Marie*, vient de subir deux contrefaçons à Bruxelles. Nos voisins n'ont rien retranché du texte, pas même cette phrase de la préface: « L'idée arrivera à la frontière; le Belge l'attend; le Belge, moitié singe et moitié Bédouin; le Belge, contrefacteur de toute chose; le Belge, plagiaire de notre révolution de juillet et paillard aujourd'hui de notre infamante apathie; le Belge la vole et la disperse, etc. »

— Le hasard est souvent pour beaucoup dans la célébrité et même dans l'accomplissement des actes qui la produisent. Dans la rue Sainte-Catherine, à Bordeaux, chez un pauvre épiciers, vivait un jeune homme d'une santé délicate et d'un caractère mélancolique, que son mauvais sort condamnait aux fastidieuses occupations du comptoir, et qui se croyait formé pour être poète. Chaque matin le trouvait endormi, avec son tablier encore à la ceinture, et l'odeur de la cassonade dans les cheveux, sur les œuvres dramatiques de Victor Hugo. Il employait ses jours alternativement à griller du café et à rimer des odes. Profitant d'une éducation libérale que les économies de sa famille lui avaient acquise à contre-cœur, et pour laquelle il eut à combattre jusqu'à son dernier moment les plus pénibles et les plus humiliants reproches, il éprouva bientôt le désir imprudent de n'être plus épiciers. Le résultat de faire un drame. Le sujet choisi, et le plan arrêté, il se mit à faire des recherches sur les mœurs, les coutumes, les lieux, afin de donner à sa pièce le mérite de la couleur locale. Le sujet était emprunté à l'histoire de l'empire ottoman. La première partie de son travail était donc l'étude des mœurs orientales; il lui fallait voir Constantinople et y séjourner. Quand il reconnut la nécessité de ce voyage dans l'intérêt consciencieux de son drame, rien ne lui sembla plus facile que de l'entreprendre.

Il eut le courage de se mettre en apprentissage chez un joaillier, afin d'apprendre la profession dont les salaires sont les plus lucratifs à Constantinople. En peu de mois, il savait tout ce qui est nécessaire pour occuper un rang honnête parmi les négociants francs du quartier de Péra. Restaient les frais de voyage. Il se rap-

pela que Goldsmith avait accompli son tour d'Europe en jouant de la flûte pour les passans, qui lui donnaient en revanche du pain et un gîte; le jeune R... se proposa de raccommoquer sur sa route les breloques de toutes les populations qui séparent Constantinople de Bordeaux; et, ce qui paraît fabuleux, ce moyen de subsistance lui a réussi. L'épiciers de la rue Sainte-Catherine est maintenant à Péra, où il enfle des perles à l'usage des harems, tout en prenant des notes pour son drame.

Il a écrit à sa famille, dès son arrivée sous les minarets de Sainte-Sophie; il avait fait la route par terre, à pied, en quinze mois, et il était parti de la rue Sainte-Catherine avec un peu plus de douze francs dans la poche! Le jeune R... s'est arrêté dans chaque ville considérable qu'il trouvait sur son passage; mais en n'y séjournant que le temps indispensable pour obtenir du travail et regarnir sa bourse vide. Les souffrances de cet enfant énergique ont été horribles; mais son drame le soutenait. Comme Poussin, dans son voyage de Paris à Rome, avec la même indigence et la même résignation, trois fois interrompu et trois fois recommencé, il a été souvent malade et son opiniâtreté morale a toujours protégé sa faiblesse physique.

Enfin, pour dernière expression de caractère et comme si rien ne devait manquer à sa noble folie, il s'est souvenu de la pauvreté de sa famille; il a économisé sur ses dépenses et sur ses gains, et il a promptement envoyé à son père, de Constantinople à Bordeaux, vingt francs.

R... n'aura peut-être réussi qu'à faire un mauvais drame; mais il aura fait quelque chose de mieux qu'une bonne pièce, en trouvant de si précieuses ressources dans sa faible nature. Si nous étions appelés à lui donner des avis, nous lui conseillerions d'ajourner indéfiniment son drame et de rédiger et publier son voyage à Constantinople.

— On mande de Bombay (Indes-Orientales):

« Encore que la position de notre barreau n'ait jamais été bien prospère, jamais elle n'avait été aussi extraordinaire qu'elle l'est en ce moment. Tant qu'a duré le monopole exclusif de la compagnie des Indes, tant qu'il a fallu la permission du conseil des directeurs pour plaider à la cour de Bombay, le nombre des avocats était limité à huit, et lorsqu'une vacance avait lieu, il ne manquait pas de concurrents pour se disputer la place. A cette époque, il y avait toujours quatre ou cinq de ces avocats très-occupés, et les autres étaient généralement des hommes fort riches, qui n'avaient eu pour but que d'acquiescer un titre honorable. Aujourd'hui, nous n'avons plus que trois avocats qui exercent, et l'un d'entre eux ayant annoncé l'intention formelle de se retirer, toutes les affaires de la cour allaient tomber entre les mains de deux individus, si les *solicitors* (avoués) n'avaient obtenu à force de prières d'un gentleman qui depuis long-temps ne plaideait plus, qu'il réparât au palais, et consentit à se charger de quelques causes.

» Cette absence de concurrence dans une profession où elle est portée à l'excès partout ailleurs, indique assez combien les affaires sont peu nombreuses ou peu lucratives à la cour suprême de Bombay. C'est ici un effet qui réagit sur sa cause et change de rôle avec elle. Du temps du monopole, le petit nombre des avocats plaideurs, et le haut prix qu'ils attachaient à leur ministère, ont forcé les plaideurs à fins civiles de recourir à la voie primordiale de l'arbitrage, comme à la seule qu'ils eussent de régler leurs différends. Ce qui était alors une nécessité est passé dans les mœurs et les habitudes, maintenant que le monopole a cessé d'exister. Il y a plus, la cour suprême elle-même semble l'avoir adopté, et ne néglige aucune occasion de renvoyer devant arbitres le petit nombre de plaideurs qui préféreraient profiter des formes régulières et protectrices d'un tribunal établi pour l'usage de tous ceux qui y veulent recourir.

EXTÉRIEUR.

ETATS-UNIS. — Nous donnons la dépêche du général Houston au président de la république du Texas, qui confirme les documents précédemment copiés des journaux de la Nouvelle-Orléans et des autres journaux américains sur la défaite et la capture du général Santa-Anna. Il y aurait bien quelque chose à dire sur les détails de l'affaire, et l'on peut au moins soupçonner dans l'exposé du général Houston le même genre d'exagération qu'on reproche aux bulletins espagnols.

La disproportion extraordinaire de la perte des deux côtés, le grand nombre de prisonniers énoncé dans les journaux de la Nouvelle-Orléans, et le style de *recruteur* de ces mêmes journaux, qui représentent les volontaires comme se présentant par milliers, ne permettent pas d'ajouter une entière confiance aux détails de cette victoire. D'un autre côté, la description de la personne de Santa-Anna, donnée dans une lettre écrite du champ de bataille, est, dit-on, exacte, et confirme le fait principal de sa capture.

— On a reçu la lettre suivante aux salons de lecture de Hudson:

Nouvelle-Orléans, 23 mai.

Mon cher Monsieur!

Nous avons seulement le temps de vous annoncer que le schooner la *Flore* est arrivé hier (dimanche, 22 mai) ici, ayant à bord le général Samuel Houston, commandant en chef de l'armée texienne. Il a été forcé de quitter l'armée pour consulter un médecin, à cause d'une blessure dangereuse qu'il a reçue dans la bataille 21 avril.

Nous recevons de la bouche même du général, la confirmation du résultat de la bataille, la complète défaite des Mexicains et la capture de leur président et général Santa-Anna, ce qui met hors de doute les premiers renseignements que nous avons reçus. Avant de quitter l'armée, le général en chef a nommé brigadier-général M. Rusk, le ministre de la guerre, et toutes les troupes sont actuellement sous son commandement. Les volontaires accourent en foule de tous les points, et les rangs sont déjà renforcés de 1,800 hommes. Les Texiens ont atteint et passé le Brassos, dont la victoire les rend maîtres; Santa-Anna a été laissé à Velasco, sous bonne et sûre garde.

L'armée mexicaine, forte de 7,000 hommes, quand elle a envahi le Texas, au commencement de la campagne, est réduite à 2,500 hommes, tous réunis sous le commandement de Seisma et autres. Ces troupes sont dans le plus grand désordre et ont précipitamment traversé le Colorado en radeau et à la nage. Les Mexicains qui ont échappé disent qu'ils ont été battus par 5,000 Texiens. Deux cents hommes de cavalerie texienne, sous le commandement du colonel Burleson, poursuivent de près l'ennemi, qui fuit devant eux. Un corps de 250 Mexicains, après avoir enterré quelques pièces de canon, s'est rendu à deux officiers et à quarante soldats texiens.

Dans le camp mexicain, tout est panique et confusion. Un armistice, offert par Santa-Anna, a été refusé, et il a fini par offrir de reconnaître l'indépendance du Texas, en établissant le Rio-Grande comme limite perpétuelle, et de se livrer lui-même en otage jusqu'à ce que le traité soit garanti par les Etats-Unis et approuvé par le sénat de Mexico. Les Texiens regardent le pays comme sauvé et la guerre comme finie. Santa-Anna a présenté sa canne et sa selle au général Houston, qui les a emportés à la

Nouvelle-Orléans. Il est probable que toute l'armée mexicaine sera détruite.

Notre correspondant nous envoie aussi un fragment de *l'Abeille de la Nouvelle-Orléans*, en date du 23 mai, qui corrobore tous les détails donnés ci-dessus.

Santa-Anna. Il a le front haut, mais étroit, un peu oblique par derrière; les cheveux médiocrement noirs, les favoris petits et un peu grisonnans. Il a les yeux grands, doux, noirs; son nez est étroit entre les yeux, mais assez droit, et devient charnu à son extrémité. Sa bouche n'a rien d'extraordinaire, et la lèvre supérieure est un peu avancée.

L'une de ses dents de devant (mâchoire supérieure) est partie. Il s'anime beaucoup quand il parle. Son teint est un peu basané, mais il ressemble plutôt à celui des Maures qu'à celui des Mexicains. Il pourrait passer pour un blanc, mais non pour un indigène des Etats-Unis. Sa taille est de 5 pieds 10 pouces ou peut-être davantage, et il est assez bien proportionné. Il est âgé de 41 ans.

Ason excellence D. G. Burnet, président de la république du Texas.
Quartier-général de l'armée. — San-Jacinto, 25 avril.

Monsieur, j'ai l'honneur de vous informer que dans la soirée du 18 du courant, après une marche forcée de 55 milles, effectuée en deux jours et demi, l'armée arriva en face d'Harrisbourg.

Le soir même on prit un courrier de l'ennemi qui fit connaître que le général Santa-Anna, avec une division de son armée, avait marché dans la direction de Lynch's-Ferry, sur le San-Jacinto, brûlant Harrisbourg en le traversant. L'armée avait reçu l'ordre de se tenir prête à marcher dès le lendemain matin, de bonne heure. Le principal corps effectua son passage au travers de Buffalo-Bayon, au-dessous d'Harrisbourg, le matin du 19, ayant laissé en arrière le bagage, les malades, et une garde suffisante pour le camp. Nous continuons notre marche la nuit, ne faisant qu'une courte halte dans la prairie, et sans nous raffranchir.

Au point du jour nous reprîmes notre ligne de marche; et, à peu de distance nos éclaireurs rencontrèrent ceux de l'ennemi et nous apprîmes que le général Santa-Anna était à New-Washington, et qu'il devait ce jour même marcher vers Anahuac, en traversant Lynch's-Ferry. Nous fîmes halte à environ un mille de là et nous vîmes bientôt s'avancer l'armée de Santa-Anna, en ligne de bataille. Elle prit position, son infanterie et son artillerie au centre, occupant une île de bois et sa cavalerie couvrant son flanc gauche. L'artillerie ouvrit son feu sur notre campagne avec une pièce de cuivre de 12 livres de balles; mais la nôtre la repoussa avec deux pièces de six.

(Ici, des détails purement techniques de dispositions prises jusqu'au 21, et ensuite ceux sur l'engagement même.) La déroute de l'ennemi commença vers quatre heures et demie, et la poursuite du principal corps dura jusqu'à crépuscule. Nous avons perdu dans la bataille 2 hommes tués et 23 blessés, dont 6 mortellement. La perte des ennemis a été de 630 tués, parmi lesquels un officier-général, 4 colonels, 2 lieutenants-colonels, 5 capitaines et 15 lieutenants. Blessés, 208, dont 5 colonels, 3 lieutenants-colonels, 2 lieutenants-colonels en second, 7 capitaines, 1 cadet. Prisonniers, 730, le président général Santa-Anna, le général Cos, 4 colonels, le secrétaire intime du général Santa-Anna et le colonel du bataillon Guerrero. Le général Santa-Anna n'a été pris que le 22 et le général Cos a été pris hier, très-peu des hommes de leur suite ayant échappé. Environ 600 mousquets, 300 sabres et 200 pistolets ont été recueillis depuis l'action; plusieurs centaines de chevaux et de mules ont été pris et 12,000 dollars en espèces.

Signé: SAMUEL HOUSTON, commandant en chef.
Le major-général S. Houston est blessé. Total des morts, 6; blessés, 23. Plusieurs des blessés sont morts depuis.
(*Globe and Traveller*, par extrait.)

HESSÉ-ÉLECTORALE. — Dans la province de Hanau, la secte des mystiques menace de se relever. La ville libre de Francfort est, dit-on, le siège principal des conciliabules où se réunissent père-mère hommes et femmes. Ils se traitent en frères, s'abandonnent en s'embrassant, se livrent aux caresses les plus familières, comme font de leur côté les piétistes de Königsberg. Les veufs et les veuves, les jeunes gens des deux sexes paraissent se plaire infiniment dans ces réunions érotiques; mais la pudeur des paysans qui les fréquentaient commence à s'effaroucher. Il est quelque chose de plus étrange que ces réunions mêmes, c'est l'indifférence des autorités pour des abus aussi scandaleux, et pour des excès qui menacent de fond en comble la morale publique.
(*Courrier allemand*.)

VARIÉTÉS.

Nous empruntons à la 18^e livraison de la *Revue du Lyonnais* l'article nécrologique qu'elle vient de publier sur M. Ampère. Outre ce travail, la *Revue*, dont le 3^e volume est terminé, contient les pièces suivantes:

- HISTOIRE LITTÉRAIRE DE LYON. — François Garin. — Guy de la Pape. — Matthieu Thomassin. — F. Z. Collombet.
- UN DUEL A PERRACHE. — Kauffman.
- RAPPORT MÉDICAL présenté au Comité central des Salles d'Asile de la ville de Lyon, le 11 mars 1835. — Ygonin.
- NOTICE SUR LOUIS VITET. — Gonon.
- NOTICE SUR F. N. COCHARD. — L. F. Grogner.
- NOTICE SUR GUILLIN DUMONTET. — J. S. P.
- QUELQUES MOTS A PROPOS DE L'ÉCRIT DE M. J. S. P., sur le siège de Lyon.

ANDRÉ-MARIE AMPÈRE,

DE L'INSTITUT, MEMBRE DE LA LÉGIION-D'HONNEUR, INSPECTEUR-GÉNÉRAL DES ÉTUDES.

Il est des noms qu'il suffit de prononcer pour éveiller l'idée d'une grande illustration, d'une supériorité qui honore un peuple et une époque; tel est le nom de M. Ampère que la mort vient de frapper à l'âge de 61 ans. C'est à Marseille qu'a succombé M. Ampère (1); il est mort loin de sa famille, mais à ses derniers moments, il pouvait encore se faire illusion et se croire au milieu des siens, dans l'infermerie du collège royal de Marseille, où il a rendu le dernier soupir, le 10 juin 1836.

Le catarrhe qui le fatiguait depuis plusieurs années, qui, en 1829, le força de chercher un remède à ses maux dans la bienfaisante influence du climat d'Hières, ce catarrhe a mis fin à ses jours. A son récent passage à Avignon, il fut forcé de s'arrêter et de demander les secours de l'art.

Il continua sa route jusqu'à Marseille avec des espérances bien cruellement démenties. Cette perte a excité un deuil général parmi les Marseillais; pour les sciences et les lettres ils savent de

(1) Il était né à Poleymieux, près de Lyon, en 1775, de Jean-Jacques Ampère, notaire dans ce même village. Ce dernier vint s'établir à Lyon au commencement de la révolution, fut nommé juge de paix du canton de la Halle-au-Ble, et devint une des victimes de la terreur le 1^{er} décembre 1793.

qui ils relèvent; n'y a-t-il pas du sang hellène dans leur cœur? D'ailleurs par les brillants succès que M. Ampère fils a obtenus à la tribune de l'Athénée de Marseille, cette ville était pour le père une seconde patrie.

M. Ampère déploya de bonne heure ces hautes facultés qui devaient en faire une gloire européenne; les sciences mathématiques et la philosophie l'occupaient tour-à-tour. Comme professeur de physique, il se fit remarquer à Lyon, et fut appelé à Paris par M. de Fontanes, grand-maître de l'Université.

D'importantes publications signalèrent bientôt le mérite de M. Ampère (1). Par ses recherches sur l'électro-magnétisme, il se plaça au rang des sommités de la science; comme professeur au collège de France et à l'École Polytechnique (2), il a dignement soutenu sa réputation d'écrivain; enfin dans ses tournées d'inspecteur-général il a fait chérir son caractère.

Au milieu de tant de travaux et malgré le poids d'une vieillesse anticipée, il trouvait encore le temps de compléter ses recherches: ainsi il a publié récemment une Philosophie des Sciences avec une Classification neuve et extrêmement ingénieuse. Quant aux Mémoires qu'il a disséminés dans différents recueils, il serait trop long de les compter: tous se distinguent par une grande puissance d'invention, par cette profondeur de vues, par ce mérite de trouver qui caractérisait M. Ampère.

La science ne le détourna jamais des voies de la religion; au contraire, elle affermissait chez lui ses pieuses convictions, et c'est en chrétien qu'il a terminé cette noble carrière entièrement consacrée au travail, à la vertu, à la science. C'est après avoir rempli tous les devoirs de la religion, qu'il s'est endormi dans le sein du Seigneur.

Les obsèques de M. Ampère ont eu lieu le 11 juin, avec la pompe due à son rang. Voici le discours prononcé par M. Matter, inspecteur-général de l'Université, sur le cercueil du savant que la France vient de perdre:

« Messieurs,

» Nous rendons les derniers honneurs à M. Marie-André Ampère, membre de l'Institut et de la Légion-d'Honneur, professeur au collège de France, et inspecteur-général de l'instruction publique, une des gloires du pays.

» Rendre les derniers honneurs à un homme que deux cents lieues séparent de sa famille, est un devoir encore plus douloureux pour un collègue que pour tout autre, et s'il s'agissait ici de payer à l'illustre savant, que les siens ont si récemment confié à mon amitié, tout le tribut d'éloges qui est dû à ses brillants travaux, cette tâche serait bien au-dessus des forces d'un voyageur fatigué, qui met à peine le pied sur le sol de cette cité (3).

» Mais vous ne me demandez pas de l'accomplir, et je n'entreprends pas de faire apprécier une perte qui vous frappe au même degré que le collègue de M. Ampère. Marseille, comme la France, comme l'Europe, connaît ce nom que déjà fait briller une double illustration, celle de l'éloquence après celle de la science. En effet, Marseille, dont l'Académie, depuis longtemps, s'était associée mon illustre collègue, a été le premier théâtre de la gloire de son fils, et à défaut d'une famille de pères, c'est une famille d'amis qui, dans cette cité, se presse autour du tombeau d'Ampère; c'est aux fils de Marseille et à leur voix éloquente qu'appartient le droit d'apprécier toute l'illustration d'un savant que, depuis si long-temps, ils ont proclamé leur confrère: pour moi c'est l'homme, et c'est le fonctionnaire de l'instruction publique que ma parole doit honorer ici au nom d'un corps que ses hautes qualités et ses travaux immortels ont décoré d'un grand lustre.

Ampère, homme et fonctionnaire, fut éminent par trois choses: d'abord par un besoin universel, par une ardeur impétueuse de connaître, ensuite par le sentiment d'une organisation puissante, d'une intelligence capable d'embrasser la science complète; enfin par une religieuse gratitude pour les nobles facultés que lui avait données la Providence, par des convictions profondes.

Son ardeur de connaître était sans bornes, insatiable, sans cesse irritée par des progrès toujours plus frappants jusqu'au dernier pas de sa carrière. Peu d'heures avant sa mort, et quand déjà toute contention de l'esprit devenait un péril imminent pour le corps, M. le proviseur du collège royal, qui lui a fermé les yeux avec la piété d'un fils, fut tantôt supplié avec toutes sortes d'instances, tantôt sommé avec une espèce d'autorité de lui faire encore la lecture d'une monographie historique.

Cette avidité, qui amassait d'immenses trésors, puisait sans cesse des forces nouvelles dans une foi qui serait naïveté d'enfant si elle n'était pas puissance de génie, j'entends la foi à la capacité de tout embrasser. L'universalité est un rêve dans la science comme dans la politique. Mais aux hautes ambitions, aux ambitions démesurées répondent souvent, nous l'avons vu de nos jours, des facultés immenses. Ampère avait foi à cette universalité, et il vécut de cette foi.

Tout le monde sait que sa haute capacité embrassait toutes les sciences mathématiques et physiques. Mais elle embrassait aussi l'histoire, la philosophie, la littérature ancienne. La poésie latine fut son délassement favori. L'émule de Berzélius fut aussi celui de Lucrece.

On le voit, dans cette intelligence si haute eussent pu régner l'orgueil du savoir et l'audace de la raison; mais un sentiment plus puissant que tous les autres les dominait tous: c'était une pieuse modestie. A toutes ces investigations scientifiques si hautes, à toutes ces habitudes littéraires si puissantes, des convictions et des pratiques religieuses imprimaient leur cachet; elles donnaient au génie d'Ampère cette grâce du cœur et cette bonhomie spirituelle qui lui faisaient des amis de tous ceux qui le connaissaient. Si personne ne fut jamais l'ennemi d'Ampère, c'est que tout le monde trouvait dans son cœur, à côté de sa piété pour Dieu, sa piété pour l'humanité.

Ces deux sentiments se fortifiaient l'un par l'autre. Chez lui la pratique ajoutait à la foi, la foi à la pratique. Confiant de ses pensées pendant ces dernières semaines, comme je le fus pendant tant d'autres semaines, je ne sais si ses heures les plus douces furent celles qu'il passa dans l'accomplissement de ses devoirs de religion, ou celles que, traquant un corps brisé par des veilles si laborieuses, il consacrait aux interrogations des jeunes fils de la science.

Ces interrogations, il les prolongeait avec délices, et cette dernière revue de la France studieuse, qui devait marquer la fin de sa carrière, il brûlait de l'achever. Une grande douceur se joignait pour lui à ces peines de tous les instants et à ces fatigues de tous les genres: c'était celle d'un devoir volontairement accompli et d'une carrière sciemment close avec le mérite d'un rare dévouement.

A notre départ, le chef de l'instruction publique lui avait exprimé, pour

(1) Un volume in-4° publié à Lyon sur la Théorie mathématique du Jeu, attira, dès 1802, l'attention des savans sur M. Ampère, et l'Institut consigna dans ses rapports sur les progrès des sciences que le jeune géomètre avait fait un travail utile. (Dictionnaire des Contemporains.)

(2) En décembre 1804, M. Ampère entra comme répétiteur à l'école polytechnique, et fut chargé, par intérim, d'y faire le cours d'analyse. Peu de temps après, il succéda au professeur titulaire M. Labbey. La partie d'enseignement dont M. Ampère se trouvait chargé, lui fournit l'occasion d'enrichir l'analyse transcendante de plusieurs résultats nouveaux, qu'il communiqua, en 1815, à la première classe de l'Institut, dans un Mémoire sur l'Intégration des équations aux différences partielles du premier et du second ordre.

M. Ampère cessa de professer à l'École Polytechnique en 1826, époque où il fut nommé inspecteur-général de l'Université, mais il conserva la chaire de physique expérimentale au Collège de France, dont il était titulaire depuis 1824. (Dictionnaire des Contemporains.)

(3) M. Matter, averti par M. le proviseur, venait d'arriver à Marseille.

sa santé et son retour du beau climat de la Provence, des vœux dont la délicatesse était trop flatteuse pour ne pas produire une impression profonde; et plus ces paroles de bienveillance laissaient de latitude au noble vieillard, plus il était heureux d'aller et d'aller encore. Autorisé à suspendre sa course où il voulait, il ne voulut prendre dans Avignon, qu'il aimait, que quelques heures de repos. « Partons d'ici, me dit-il, je me sens revivre. » Au bout d'une nuit et d'un jour il voulut aussi quitter Aix, où la voix du digne chef de l'Académie, que nous voyons parmi nous, se joignit à tant d'autres pour l'arrêter.

Sa course, il ne voulut la suspendre qu'à Marseille. Marseille était pour lui le port où tendaient tous ses vœux, où, dans le cœur d'un médecin célèbre, il trouvait l'affection d'un ami dévoué. Mais quand est marqué le terme d'une vie, la lutte de la science contre la nature, si glorieuse qu'elle soit, demeure stérile. Marseillais, à vous, à vous à jamais, les cendres de mon illustre collègue!

A nous tous, Messieurs les membres de l'instruction publique, à tout le pays, sa mémoire chère, éternellement sacrée! Adieu, vénérable ami, adieu, cher collègue!...

L'éloquent discours de M. Matter et la courte notice qui le précède font connaître le savant, faisons connaître l'homme.

Il était bon et distrait comme La Fontaine. Voici quelques traits de ses passagers égarements, tous naïfs comme celui dont ils absorbent la pensée.

Il fit un jour pratiquer à une porte deux châtières d'inégales grandeurs, et, comme on lui en demandait avec surprise la raison, il répondit que la plus grande était pour la chatte et la moindre pour son petit.

Un élève était au tableau de la classe de mathématiques, il ne pouvait se tirer d'un calcul, M. Ampère, impatienté, prend la craie, se met à opérer, et il s'écrie: « Trois fois sept... dix-neuf... non, je me trompe, ça fait vingt-deux! » On assure qu'Archimède n'a jamais pu venir à bout d'achever une addition sans se tromper.

— Un jour M. Ampère sortait de chez lui, rêvant et méditant; il s'approche de la muraille, et se préparait à satisfaire un besoin. Une grosse voix lui crie: « Allez plus loin! » Il court à cinquante pas, sans se retourner, là, même disposition, même cri. Il se sauve de nouveau, il retrouve encore le même obstacle:

RHUMES, TOUX, ASTHMES, CATARRHES.

(288) Les heureux résultats obtenus journellement par l'emploi du Sirop de Stœchas, dans les maladies de poitrine, telles que phthisies pulmonaires, coqueluches, oppressions, enrrouemens, aphonies de la voix, crachemens de sang, etc., et les prescriptions nombreuses des médecins distingués le disent de tout éloge.

Il réussit également dans les affections nerveuses, les faiblesses d'estomac, la cardialgie. Il facilite la digestion et entretient la liberté du ventre. Chaque flacon est accompagné d'un prospectus qui indique la manière d'en faire usage, et où sont consignés ses succès. — Prix: 4 fr. et 2 fr. Chez Pérenin, pharmacien-chimiste, rue du Palais-Grillet, n. 23, à Lyon. On fait des envois. (Affranchir.)

ANNONCES JUDICIAIRES.

Le lundi quatre juillet mil huit cent trente-six, à dix heures du matin, il sera, dans la grande rue de la Croix-Rousse, n° 102, par le ministère d'un commissaire-priseur, procédé à la vente d'objets saisis, consistant en table, banques, balances, pelles, rables, four, et beaucoup d'autres objets. (924)

VENTE APRÈS DÉCÈS,

Demain dimanche trois juillet, d'un mobilier et vin dépendant de la succession du sieur PITRAT, à St-Genis-Laval, maison de ce dernier. (923)

ANNONCES DIVERSES

A VENDRE. — Un Atelier de quatre métiers en six-quarts, savoir: trois mécaniques en 740 et une en 400, avec accessoires et l'appartenance à louer. Le tout en bon état.

S'adresser sur les Tapis, rue de la Citadelle, n° 40, maison Dumas, près de la rue d'Enfer. (909)

A VENDRE. — Un cheval bai, âgé de cinq ans, taille de 5 pieds deux pouces, propre à la voiture.

S'adresser à l'hôtel du Parc, place des Carmes, à Lyon. (916)

La personne qui aurait perdu un chien d'arrêt, pourra s'adresser à M. Caboulet, cours d'Herbouville, commune de Caluire, n° 25. (925)

DILIGENCES

POUR

AIX-LES-BAINS,

Conduites par la Poste et NE CHANGEANT PAS DE VOITURES EN ROUTE.

Partant de LYON tous les jours à 8 heures du soir.

Arrivant à AIX le lendemain à 4 heures du soir.

BUREAUX { à Lyon, RUE NEUVE, aux Messageries royales d'Italie de Bonafous frères. à Aix, hôtel de la Poste (chez M. Guillard). (922)

IRRITATIONS.

Le sirop de THRIDACE d'un goût très-AGRÉABLE, calme et tempère les IRRITATIONS. Il est très-efficace dans les MALADIES NERVEUSES, les TOUX OPINIÂTRES, les PALPITATIONS DU COEUR, le crachement de SANG, les CATARRHES, les PHTHISIES commençantes, etc. Chez VERNET, pharmacien, place des Terreaux, n. 13, dépositaire des REMÈDES APPROUVÉS ET AUTORISÉS. (1473-9)

On demande en qualité de garçon un jeune homme de 14 à 15 ans, qui sache lire et écrire, et puisse fournir de bons renseignements.

S'adresser à M. Scibel, rue Royale, n° 6, au 2e. (926)

la voix fatale le poursuit et le pousse sans cesse: « Allez plus loin! » Ces paroles retentissaient à ses oreilles, comme celles qui désolaient Ahasvérus: marche! marche! Il fit ainsi une lieue dans la plus terrible de toutes les tortures; arrivé enfin au collège de France, il n'entend plus la voix redoutable, mais derrière lui résonne un long et joyeux éclat de rire, il se retourne et il reconnaît son collègue G.... L.... qui lui répète: « Allez plus loin! » et qui le persécutait ainsi depuis plus d'une heure. Patvre M. Ampère!

M. de Fontanes avait invité à dîner tout le corps universitaire. M. Ampère en faisait partie, il imagina d'aller à ce repas d'apparat, en costume d'académicien, l'épée au côté. Arrivé chez le grand-maître de l'Université, il s'aperçoit qu'il est le seul portant la brette. Une idée lui vient, c'est de cacher son épée sous les coussins d'un canapé; il la détache donc à petit bruit et la glisse mystérieusement dans cet asile.

Après le dîner on vint au salon, M. de Fontanes s'était retiré dans son cabinet et avait laissé à sa femme le soin de faire les honneurs de sa maison. M^{me} de Fontanes se plaça sur le fatal canapé. La soirée s'avancait, les convives se retiraient un à un; M. Ampère seul restait, il ne voulait pas sortir sans son épée. Mais comment la reprendre? M^{me} de Fontanes était assise sur les coussins qui la couvraient. Il était au supplice.

La conversation languissait; malgré ses efforts pour l'entretenir, M^{me} de Fontanes s'endormit. Alors M. Ampère se lève et s'avance sur la pointe des pieds, il arrive jusqu'au canapé, il cherche à tâtons, il saisit la poignée de son épée, il tire à lui... O fatalité! la lame seule se montre, le fourreau est resté retenu par la pression.

Le mouvement brusque de M. Ampère réveille M^{me} de Fontanes; elle voit devant elle un homme, l'épée nue à la main; elle crie, on accourt. M. de Fontanes ne sait que penser de cette scène; on éloigne les valets et on demande à M. Ampère des explications sur son étrange conduite. Il raconta ce qui s'était passé, et le grand-maître de l'Université se prit à rire aux larmes, et, plus tard, il amusa beaucoup Napoléon avec cette anecdote.

Maladies Secrètes

TRAITEMENT du Docteur CH. ALBERT,

Médecin de la Faculté de Paris, maître en pharmacie, ex-pharmacien des hôpitaux de la ville de Paris, professeur de médecine et de botanique, auteur de divers ouvrages de médecine et de la nouvelle classification des maladies secrètes, breveté du gouvernement pour l'invention du VIN DE SALSEPAREILLE et du BOL D'ARMÉNIE purifiés et dulcorés, honoré de médailles et récompenses nationales, etc. etc.

A Paris, rue Montorgueil, n. 21.

Les guérisons nombreuses et authentiques obtenues à l'aide de ce traitement sur une foule de malades abandonnés comme incurables, sont des preuves non équivoques de sa supériorité incontestable sur tous les moyens employés jusqu'à ce jour.

Ce traitement est peu dispendieux, facile à suivre en secret et sans aucun dérangement. Il consiste dans l'usage des Bols d'Arménie pour les simples écoulemens (gonorrhée ou chaudepisse), et dans l'emploi du Vin de Salsepareille pour tous les autres accidens. (Voir l'Instruction du Docteur ALBERT, sur la manière de SE TRAITER SOI-MÊME, qui se délivre gratuitement chez tous les dépositaires.)

Le VIN DE SALSEPAREILLE et les BOLS D'ARMÉNIE du docteur ALBERT sont AUTORISÉS par brevets et ordonnances royales rendues les 1^{er} novembre 1833 et 5 novembre 1835.

Dépôt à Lyon, chez BORELLY, place de la Préfecture.

AVIS AUX INCURABLES.

Le Docteur ALBERT continue à délivrer GRATUITEMENT le Vin de Salsepareille ou les Bols d'Arménie nécessaires à la guérison radicale de tous les malades réputés incurables qui lui ont adressés de Paris et des Départemens, avec la reconnaissance des Médecins d'hôpitaux, des Juries médicaux et des Préfets. Par arrêté du 25 février 1835, le Vin de Salsepareille du Docteur ALBERT est exempt de droits.

Consultations gratuites par correspondance en français, anglais, espagnol italien, allemand et portugais. (Affranchir.)

Bourse de Paris du 29 juin 1836.

La Bourse est retombée dans son apathie. A peine a-t-on fait quelques affaires. On a fait un seul et unique cours pour le 3 p. o/o 80 5. A la clôture on a été jusqu'à 80 10 offert. L'actif ouvert à 41 1/4, est resté à ce cours. On offrait à 3/8 vers la fin de la Bourse. Pas de nouvelles.

Cinq pour cent	108 30	108 35	108 25	108 25
— fin courant	108 30	108 30	108 25	108 25
Quatre pour cent	101 60			
Trois pour cent	80	80	80	80
— fin courant	80 5	80 10	80	80 10
Rentés de Naples	100 20	100 20	100 20	100 20
— fin courant	100 30	100 35	100 35	100 35
Actions de la Banque	»	»	»	»
Quatre Canaux	1232 50	1235		
Caisse hypothécaire	»	»	»	»
Emprunt d'Haïti	»	»	»	»
Rentés perpétuelles	»	»	»	»
Emprunt Cortès	»	»	»	»

V. PENICAUD, Rédacteur en chef.